

SUPER ABSORBANT VÉGÉTAL CONFORME À LA NORME ROUTIÈRE NFP 98190



SAVE

ABSORBANTS

ACTION

- Absorber



Photo non contractuelle



Fabriqué



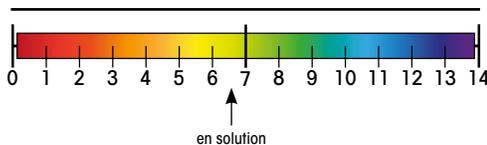
en France

CONDITIONNEMENTS :



Sac
45 L

pH :



INNOVATION :

● Absorbant végétal ignifugé issu de granulats d'épicéa et/ou de pin rigoureusement sélectionnés.

● GRAND POUVOIR ABSORBANT : jusqu'à 6 fois son volume d'eau et jusqu'à 4 fois son volume d'hydrocarbures, huiles, graisses ou encres.

PROTECTION :

● SAVE est ignifugé à cœur : classement au feu M1, non inflammable, PV d'essai du C.N.P.P. n° PN 07 7426 su 15/03/2007.

● Ne forme ni poussière ni boue et ne régurgite pas les produits absorbés.

● Fort pouvoir antidérapant, apportant une sécurité optimale aux utilisateurs.

● Non abrasif pour les pièces mécaniques, peintures, équipements, il ne risque pas de provoquer les blocages, grippages, usures, ... sur les objets qui entrent en contact avec lui.

● Ne contient pas de silice, ni de soufre, ni d'argile.

CONSEIL :

● Absorbe immédiatement tous les liquides et autres salissures répandus accidentellement sur routes, autoroutes et ateliers de mécanique générale, garages, routes, autoroutes, parking, stations-services, imprimeries, raffineries, ...

● Recommandé pour les nouveaux sols modernes, techniques, carrelés ou peints (époxy, polyuréthane, ...).

MODE D'EMPLOI :

● Épandre l'absorbant sur les sols rendus glissants et dangereux suite à un déversement de liquides.

● Récupérer l'absorbant après emploi par simple raclage, balayage ou aspiration. ● L'absorbant souillé doit être éliminé par un organisme agréé.

● Pour les acides et bases forts, une neutralisation avant absorption est recommandée.

CARACTÉRISTIQUES :

● Biodégradable à plus de 92 % et compostable.

● Granulométrie : 0,250 mm à 1,600 mm (moyenne) 15/30 MESH. ● Masse volumique : 0,25 kg/l ± 0,10.

● Taux d'humidité : 6 à 12 %. ● Couleur : rose à rouge. ● Taux d'émission de poussières : 3,6 % ± 3 %.

● Taux d'adhérence résiduel du revêtement traité : 89,5 % ± 5 %. ● Pouvoir absorbant de 484 % à 669 % de son poids et de 80 % de son volume.

● Pouvoir absorbant de l'eau : env. 669 %. ● Pouvoir absorbant des hydrocarbures : env. 484 %.

● SAVE (matière organique végétale) est conforme aux spécifications établies dans le cadre d'une délivrance d'autorisation d'emploi sur le réseau routier (AFNOR NFT 90361 et NFP 98-190).

IR :